

SÉCURITÉ RALLYE



1 - Accès par départ ES :

- en voiture jusqu'à 2h avant départ 1er concurrent (fermeture de la route)

2 - Accès exclusivement à pied par le Col de Madale (parking véhicules au Col)

- à tout heure par le chemin forestier surplombant l'ES - Marcher sur 700m

Suivre les panneaux en empruntant le chemin forestier

VUE PANORAMIQUE SUR LA SPÉCIALE!

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ROUTE FERMÉE à : 1er PASSAGE

INFORMATIONS

Samedi 11 mars

ES2 : 15h24

17h24

Dimanche 12 mars

ES4 : 06h39

08h39

ES6 : 06h39

12h03

Positionnement G P S

43°37'23.37" N 3°01'24.94" E

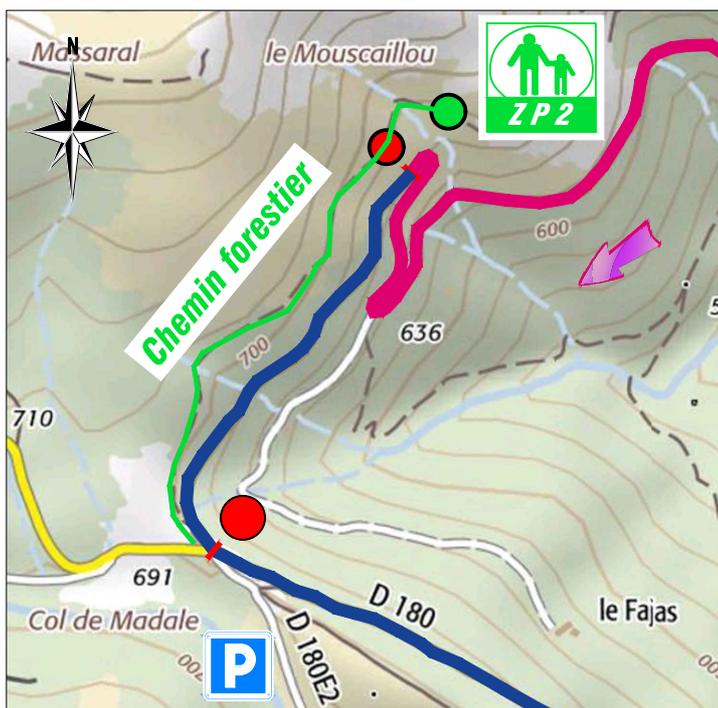
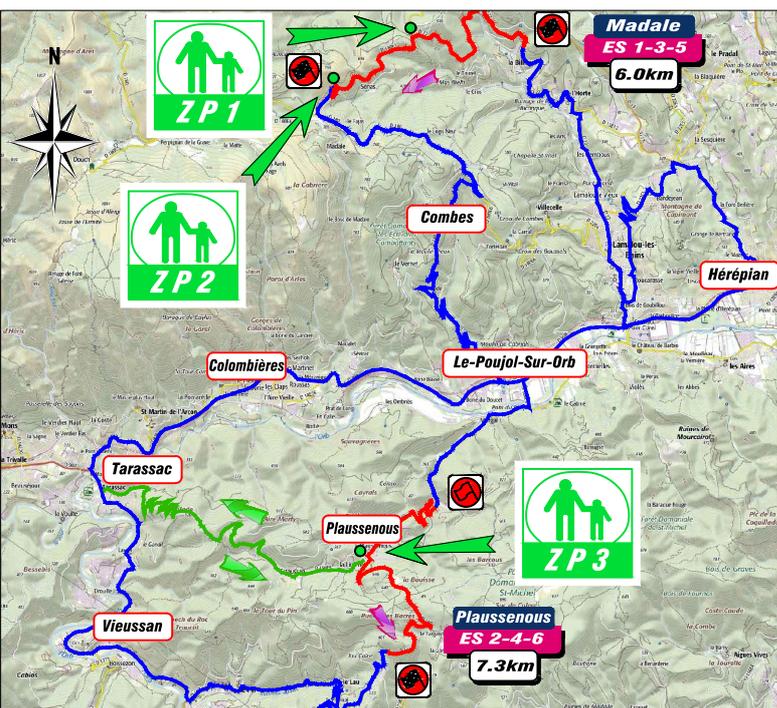
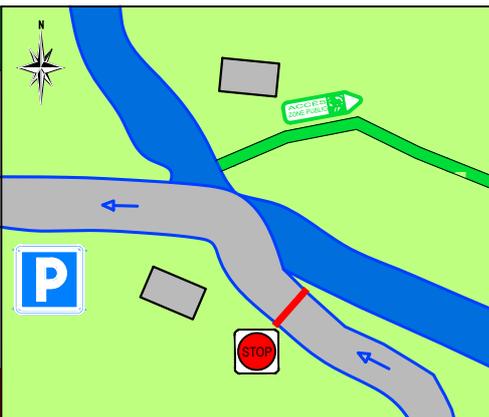
Accessible: à toute heure uniquement par chemin forestier

Accès PMR: **NON**

Toilettes: **NON**

Restauration: **NON**

Les feux sont strictement interdits



Extrait de l'article R331-45 du code du sport modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 24:
Le fait pour tout spectateur d'une manifestation de contrevenir aux indications par l'organisateur technique conformément à l'article R. 331-21 et mettant en oeuvre les mesures de sécurité édictées en vertu de l'article R. 331-26 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135€).